

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2008

COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 24

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Dans l'article L. 243-4, les mots : « L. 241-13 et L. 241-14 » sont remplacés par les mots : « L. 241-8 et L. 243-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.